
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Mme Dock et M. Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 30 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Lorsque la demande concerne un projet de plus de 4 000 m², le dossier est également transmis au fonctionnaire des implantations commerciales. ».

JUSTIFICATION

Il y a lieu de prévoir un mécanisme où le FIC - lorsqu'il est compétente pour l'octroi du permis - reçoit le dossier directement par le demandeur.

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET